

Ecole primaire Jeanne Salmon
4, rue des Ecoles
37380 Nouzilly

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 7 Novembre 2014

Sont présents :

Les représentants de la mairie : Mme LECAILLE , M. BESNARD

Les enseignants : Mmes BRUNET, BUSSIT, DUPRAT, EDON, GONZALEZ, HINGOUËT, et M. GAUTHIER.

DDEN : Mme SIONNEAU

Les délégués de parents d'élèves : Mmes DUTHOIT, JUIGNET, KUT ,LABARQUE, PROVOT et SERRE

Excusés : M. SEWERYN, IEN

Mme DABILLY, enseignante TRS

Accueil des nouveaux membres du Conseil d'école.

Présentation des participants et du rôle du conseil d'école aux nouveaux parents.

➤ **1. Compétences et règlement intérieur du fonctionnement du Conseil d'école (CE)**

- Trois CE dans l'année (+ éventuellement, conseil exceptionnel en cas de demande de 2/3).
- Un mandat par siège en cas de vote (c'est-à-dire 6 voix par groupe)
- Rédaction du compte-rendu en alternance (enseignant / parent).
- Lecture du règlement du C.E : ses membres, son fonctionnement, ses attributions, ses règles.
- Rappel : à Nouzilly, les parents élus sont convoqués sans distinction (élus ou suppléants).

➤ **2. Point sur les travaux effectués ou à venir**

Demandes en cours (à terminer):

Classe 6 : 2ème étage, meuble à repeindre, classe 5 : néons, classe 2 : radiateurs à refixer

A venir : la mairie étudie la question du câblage internet dans les classes cycle III (et II) ; question pour avoir le téléphone dans la classe 5. L'école pose la question de la réfection des sanitaires maternelle (revêtements de sol, peinture). La question du préau en cour maternelle est évoquée comme étant une priorité pour la mairie : l'école confirme le besoin.

➤ **3. Résultats des élections des délégués de parents au CE**

108 bulletins exprimés (dont 3 nuls) sur 228 inscrits dont 80 votes par correspondance, ce qui amène la participation à 47%.

Le matériel de vote sera amélioré pour l'an prochain (question du nom des parents qui n'était pas lisible sur certaines enveloppes).

➤ **4. Retour sur le compte-rendu du conseil d'école de juin 2014**

- Fête de l'école : Merci à la municipalité qui a fait son maximum pour disposer de la nouvelle salle. Fête en deux temps, très appréciée par les familles. Merci à l'APE et à l'investissement des parents sans lesquels la fête ne pourrait avoir lieu. La recette tombola + stand alimentation APE est en légère baisse (moins de familles).
- 300 € ont été reversés à chaque coopérative de classe et à celle de l'école (maintien de cette somme grâce au bénéfice de la vente des photos).
- Effectifs : prévisionnel : 155 élèves. Actuellement 156 élèves.
- Fermeture d'une classe : effectifs importants en maternelle et en classes cycle 3 : 28 et 27

Prévisionnel stable à 155 / 160

- Reconduction de l'intervenant musique Philippe Coulaud
- Photo de classe : satisfaction du photographe sollicité

NB : demande des représentants de parents d'élève pour faire la photo plus tôt dans l'année. Prévision pour cette année pour février.

➤ **5. Restaurant scolaire**

Changement de chef cuisinier fin d'année précédente. Satisfaction générale de la qualité des prestations et du travail de Martial.

La mairie stipule qu'un appel d'offre concernant la société prestataire est en cours (fin de contrat décembre 2014) et rappelle que même en cas de changement de société de restauration, le chef cuisinier est censé rester sur son poste.

Les enseignants soulignent que la société RESTAUVAl est très à l'écoute et réactive aux demandes en lien avec les projets pédagogiques.

➤ **6. Lecture du règlement intérieur de l'école**

Rappel de certains points :

- accueil obligatoire des enfants en situation de handicap,
- exercice de l'autorité parentale,
- assurance obligatoire (responsabilité civile et individuelle accident),
- fréquentation obligatoire : les absences non justifiées doivent être systématiquement signalées à la Direction Académique ; les absences exceptionnelles doivent faire l'objet d'une demande écrite auprès de la directrice de l'école et transmises à l'IEN,

- **modifications des horaires** : semaine scolaire de 4 jours ½ (24 heures d'enseignement obligatoires en collectif). Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h-12h15 / 14h00-16h00, et mercredi : 9h00-12h00. Il n'y a plus d'aide personnalisée : des Activités Pédagogiques Complémentaires sont proposées par les enseignants 1 heure par semaine. Récréations : 30 minutes le matin en maternelle ; 15 minutes en élémentaire.

- rappel du dispositif de *l'équipe éducative* : aboutissement d'une démarche préalable, en lien avec les parents, les professionnels de soin et l'enseignant(e). Ce dispositif peut être activé pour des problématique relevant des apprentissages et/ou du comportement et donne lieu à un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)

- santé des élèves : traitements ou soins encadrés par un PAI (projet d'accueil individualisé) ou aménagements particuliers par un PPS (projet personnalisé de scolarisation) ;

- PPMS : deux exercices d'évacuation et un exercice de confinement dans l'année (essai prévu avec l'alarme du bâtiment pour mieux entendre le signal).

- Dispositions particulières : « Chacun veillera à libérer la cour de l'école dès 16h05, du fait de l'organisation des TAP. »

- liste des « objets » interdits à l'école.

☞ Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité et valable pour 1 an.

➤ **7. Conventions mairie/école/associations pour l'utilisation des locaux**

Elles sont renouvelées avec l'association LATULU (pour la BCD), l'APE (réunions en salle d'activités), l'ALSH (pour le mercredi, et parfois utilisation ponctuelle : termes à revoir pour élargir la notion de *cas exceptionnels*), l'association YOGA (de manière ponctuelle en salle de motricité).

Modifications actées.

➤ **8. La Quinzaine du Livre**

Cette manifestation se déroulera du 13 novembre au 21 novembre 2014, dans la salle d'activités.

La vente se fera le vendredi 21 novembre à la sortie de classe de 16h00 à 18h30.

L'association LATULU dispose d'environ 900 euros pour l'achat de livres et de matériel d'entretien. Des achats ont déjà été réalisés et le complément aura lieu lors de la Quinzaine du Livre.

L'espace BCD va être repensé par l'équipe enseignante au mois de décembre 2014.

➤ 8. Projets de classe

- Projets « musique »

* classes de maternelle : premier semestre : l'eau ; deuxième semestre : les comédies musicales

* cycle 2 et cycle 3 : projet « Musiques d'Europe » (*Russie, Ukraine, Roumanie,...*) ; musiques des Caraïbes et d'Amérique Latine

- Les événements (fêtes) des pays anglophones : 1er moment fort fin octobre : *Halloween*, fort apprécié des enfants et des enseignants.

A venir : le 11 novembre en Angleterre, le « *Poppy Day* ».

Fin novembre : *brunch* prévu pour la fête américaine de *Thanksgiving*. Les enseignants remercient par avance le personnel communal pour le travail supplémentaire occasionné.

- Ciné-Lecture (classes 6 et 7) : projection du film d'animation *Le tableau*, au mois de décembre, et *Le Cirque* (Charlie Chaplin) au mois de mars (en lien, le 20 mars : spectacle de cirque avec la compagnie Georget)
- Commémoration du 11 novembre : du CE2 au CM2, les enfants chanteront *La Marseillaise*, et participeront au dépôt de fleurs.
L'aspect solennel de la manifestation est souligné.

D'autres projets seront plus amplement développés au 2ième Conseil d'école.

➤ 9. Questions diverses

- Prochains conseils d'école : 20 mars 2015 et 12 juin 2015.
- L'école remercie l'APE pour toutes ses actions et son soutien.
- Demande du RASED sur le secteur : participation de chaque mairie pour le matériel pédagogique utilisé. Rappel de la constitution, des missions et des modalités de travail du RASED). L'école émet le regret de la suppression du poste de maître G sur le secteur et souligne l'importance du travail de l'équipe du RASED.
- Questions transmises par les délégués de parents :

Sur les TAP :

« Un emploi du temps par période / par élève pourrait-il être établi ? »

→ réponse mairie : « On peut envisager un affichage général (listes d'élèves par intervenant), mais pas de fiche individuelle ».

« Les ateliers de la 2ème période sont trop similaires à celles de la 1ère période »

→ réponse mairie : « Les activités ne changent pas, mais ce sont les élèves qui alternent. Perte de trois animateurs, le dispositif est tributaire des animateurs. »

L'APE témoigne d'un retour général très positif de la mise en œuvre du dispositif, remerciement des parents d'élèves à la mairie.

NB : Les enseignants émettent un avis mitigé sur la réforme des rythmes : malgré le bénéfice certain des cinq matinées hebdomadaires, le vendredi est très difficile pour les enfants, surtout ceux de maternelle.

La mairie rappelle que les coûts engendrés par cette réforme sont considérable : le fonds d'amorçage est de 7500 euros pour les 35000 euros dépensés.

« Une récréation sera-t-elle prévue l'après-midi »

→ réponse de l'école : « Pour l'instant, ce n'est pas envisagé : pas de réel besoin manifesté par les enfants et les deux heures d'enseignement de l'après-midi sont organisées de manière à ménager des respirations. »

Encadrement des TAP : « Comment prévenir les parents en cas de besoin ? Quid du PAI pour une activité Sport ? »

La mairie s'empare de la question et envisage de permettre aux élèves ayant un PAI de pouvoir participer aux activités sportives des TAP.